

GROUPE SCOLAIRE COMMUNAL DE SIRAULT-NEUFMAISON

Nathalie Place, Directrice

Rue Albert Bériot, 57
7332 SIRAULT
Tél. : 065/62.19.14

E-Mail: nathalie.place@saint-ghislain.be

Vous trouverez dans les pages suivantes une série de documents à lire soigneusement. Ils vous permettront de mieux connaître le mode de fonctionnement de notre groupe scolaire.

Il s'agit de :

- Renseignements d'ordre pratique
- Projet d'établissement
- Règlement d'ordre intérieur des écoles communales de la Ville de Saint-Ghislain
- Règlement des études des écoles communales de la Ville de Saint-Ghislain
- Projet éducatif des écoles communales de la Ville de Saint-Ghislain
- Petits conseils pour réussir la rentrée
- Quid des absences
- Le calendrier des congés scolaires
- Répertoire téléphonique.

Partie 1 :

***Documents à lire et à
conserver chez soi***

**Renseignements d'ordre pratique
de notre groupe scolaire**

Le groupe scolaire communal de Sirault-Neufmaison est composé de trois implantations distinctes:

Implantation de la rue Bériot et de la rue des Déportés (065/62.19.14 - 0490/40.82.65)

2 classes maternelles et 6 classes primaires.

La classe de 2^{ème} et 3^{ème} maternelles est une classe composite.

Le siège administratif du groupe se trouve à la rue Bériot.

Implantation de la rue de Chièvres(065/62.05.18)

2 classes maternelles et 4 classes primaires (de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire).

La classe de 2^{ème} et de 3^{ème} maternelles est une classe composite.

Implantation du Happart (rue Georges Chevalier - 065/62.19.56)

C'est une implantation maternelle à classe verticale.

Horaires

Pour l'implantation de Sirault

Début des cours : 8 h 40

Heure de midi : de 12 h 15 à 13 h 25

Fin des cours : 15 h 15

Transfert des élèves des Déportés tous les jours à 15 h 30 vers la rue Bériot
(le mercredi à 12 h 30)

Garderie gratuite : à partir de 7 h 00 et de 15 h 15 à 18 h 15

Etude : de 15 h 30 à 16 h 15 (en deux groupes : P1-2-3 et P4-5-6)

Pour l'implantation de Neufmaison :

Début des cours : 8 h 40

Heure de midi : de 12 h 15 à 13 h 25

Fin des cours : 15 h 15

Garderie gratuite : à partir de 7 h 00 et de 15 h 20 à 18 h 00
Le mercredi jusqu'à 12 h 30 puis transfert vers la rue Bériot à Sirault
Etude (cf document remis en début d'année)

Pour l'école du Happart :

Début des cours : 8 h 40

Heure de midi : de 12 h 15 à 13 h 25

Fin des cours : 15 h 15

Garderie assurée dans l'implantation jusqu'à 16 h.

Les enfants sont ensuite ramenés par le bus de l'école vers l'implantation de la rue Bériot.

Lors de cette inscription, les parents reçoivent :

deux fascicules, l'un à conserver (celui-ci), l'autre à remplir et à remettre à l'école.
toutes les informations souhaitées quant à l'obligation scolaire ou dans un autre domaine quelconque.

Repas scolaires

Des repas chauds sont organisés tous les jours, sauf le mercredi. Les prix sont fixés comme suit: 3,60 € en maternelles et 4 € pour les primaires. Les repas sont commandés par vos soins via l'application (cf document annexé). Chaque repas comprend un bol de soupe, le repas principal et un dessert. La boisson (eau plate) est comprise dans le prix. C'est la firme *SODEXHO* qui a été choisie pour la confection des repas. Celle-ci présente toutes les qualités requises pour servir à votre enfant des repas de qualité qui tiennent compte de la diététique et des normes en vigueur.

Collations

L'école ne vend pas de collations. Merci de veiller à l'hygiène alimentaire de l'enfant. Les chips, canettes, sucettes, les aliments contenant des colorants, ... sont interdits dans l'établissement.

Assurance

L'assurance contractée par la Ville de Saint-Ghislain pour nos écoles couvre les accidents survenus pendant les activités scolaires, tant à l'intérieur de nos bâtiments (classe, salle de gymnastique, ...) qu'à l'extérieur (excursion, voyage scolaire, piscine, ...), ainsi que sur le chemin de l'école. En cas d'accident, les parents reçoivent une déclaration d'accident qui doit être remplie avec le plus grand soin par eux-mêmes et par le médecin qui examine l'enfant. Celle-ci sera remise au Directeur qui la fera parvenir aux services compétents. Les frais médicaux sont payés par les parents. Ceux-ci se font rembourser en partie par la mutuelle, l'autre partie étant à charge de la compagnie d'assurances à concurrence des obligations reprises au contrat. L'assurance ne couvre pas les dégâts matériels comme les bris de lunettes ou les déchirures aux vêtements. Elle ne couvre pas non plus le vol. Dès lors, il est fortement conseillé de ne pas apporter à l'école des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.

Transports scolaires

Le transport scolaire est régi par le Pacte scolaire de 1959, le Décret du Ministère de la Région Wallonne du 1^{er} avril 2004 et les directives aux écoles.

Demande de prise en charge : la demande de prise en charge (formule 10) est, de préférence, formulée par voie électronique par le chef d'établissement, qui en imprime un exemplaire à signer

par les parents (ou tuteur ou représentant légal) de l'élève, avant de poursuivre le traitement électronique vers le Secrétaire de la Commission.

Examen du droit au transport : dès réception de la demande électronique, le Bureau régional du Transport scolaire émet son avis. Si l'avis est favorable, la demande est transmise pour exécution de la prise en charge au TEC. L'invitation à payer le montant de l'abonnement est envoyée par le TEC aux représentants légaux de l'élève.

En cas d'avis négatif, le refus motivé est notifié aux parents, par l'intermédiaire de l'établissement scolaire. Un recours peut alors être introduit contre la décision auprès de la Commission territoriale, par l'entremise de son Secrétaire.

Désistement ou changement de circuit : en cas d'arrêt de la fréquentation du transport scolaire, il appartient au chef d'établissement d'en informer sans délai le Bureau régional [...]. A défaut d'avis de sortie, ou en cas d'informations tardives ou incomplètes, le montant des abonnements reste dû, bien que le service ne soit plus emprunté.

Veillez noter que le transport est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans. Pour les autres, le tarif en vigueur au TEC est d'application (1 ou 2 zones).

Petits conseils pour réussir la rentrée

Le jour de la rentrée à la « grande école » est un jour solennel, un jour que l'on prépare longtemps à l'avance.

N'attendez pas le dernier jour des vacances pour acheter le matériel scolaire et préparer l'enfant au nouveau rythme à adopter. Le moment des achats ne doit pas être une corvée, mais une joyeuse virée à laquelle il participe. Ne cédez pas à tous ses désirs : le prix, la qualité, la solidité, ... sont des éléments à prendre aussi en compte. Choisissez de préférence un modèle de cartable à porter sur le dos, avec des sangles réglables, bien adapté à sa morphologie (ni trop lourd, ni trop large). Procurez-lui un plumier (que l'enfant aura choisi), contenant le minimum : crayon noir, crayons de couleurs, gomme, taille, latte. Pour le reste, l'instituteur(trice) signalera ce qui sera vraiment nécessaire. Inutile de suréquiper l'enfant en matériel scolaire !

Faites avec lui le chemin de l'école une fois ou deux dans les jours qui précèdent la rentrée. Et le matin du grand jour, accompagnez-le dans ce moment qui immanquablement le stressera. Une petite visite à l'instituteur(trice) et à la classe qui l'accueillera en septembre le rassurera sans aucun doute.

Le jour de la rentrée, avancez le réveil d'une demi-heure. Prenez avec lui un bon petit déjeuner, puis préparez-lui un sac avec son en-cas préféré pour son 10 heures. Laissez-le emporter un objet auquel il est attaché (nounours, ...), afin qu'il ne se sente pas trop seul ; cela lui rappellera la maison. Inutile aussi d'endimancher votre enfant si vous voulez qu'il soit à l'aise. Le soir, encouragez-le à raconter ses premières impressions, et selon son récit, encouragez-le ou rassurez-le s'il est encore inquiet.

Évitez, vous parents, de vous montrer stressés ou angoissés à l'idée de la rentrée. Inévitablement, cela déteindra sur l'enfant ! Surtout, évitez de lui faire part d'expériences négatives. Racontez-lui plutôt comment vous avez franchi le cap positivement.

Et pour arrêter la valse des objets perdus, marquez ses fournitures classiques, vêtements, sacs, ... à l'aide de nominettes, de rubans thermocollants ou tout autre moyen indélébile.

**Montrez de l'intérêt pour l'école, soutenez l'action des enseignants,
présentez les choses positivement !**

Pour les élèves de 1^{ère} maternelle (classe d'accueil)

Pour les besoins de votre enfant tout au long de l'année, pourriez-vous faire parvenir à l'institutrice de votre enfant :

un paquet de lingettes pour essuyer la bouche et le nez, ainsi que pour le change
une boîte de mouchoirs (style Kleenex) afin que l'enfant puisse se servir plus facilement
un tablier à longues manches pour les activités artistiques
une ou deux tenues de rechange (slip / Culotte - pantalon - pull - chemisette - chaussettes)
un coussin et une petite couverture pour la sieste (y inscrire le prénom de l'enfant)
des langes si votre enfant en porte encore (inscrire le prénom au marqueur sur chaque linge)

Afin d'éviter les échanges, merci d'indiquer le nom de votre enfant sur tous ses objets personnels.

Le cahier de communications devra être retournée à l'école après lecture et signature des parents.

Pour tous les élèves

Soyez attentifs au développement de votre enfant : est-il heureux d'aller à l'école et d'apprendre, a-t-il des amis ?

S'il est en difficulté, contactez l'école ou le Centre psycho-médico-social de l'école.

Voici ce que l'école attend de vous au quotidien :

lire et signer le journal de classe, les avis, le bulletin, les interrogations, ...
être attentif à l'organisation pour que votre enfant soit toujours à l'heure à l'école et veiller à la fréquentation scolaire régulière de votre enfant
faire respecter les règles de tenue vestimentaire
vérifier que votre enfant accomplisse les tâches demandées, qu'il se présente à l'école muni de son matériel et qu'il tienne ses documents avec soin
assister aux réunions de parents et vous présenter à l'école lorsqu'elle vous le demande
...

A propos des cours de psychomotricité et d'Éducation physique

Le cours de psychomotricité fait partie des cours obligatoires pour nos maternelles.

Les enfants devront être habillés en conséquence.

Le cours d'Éducation physique (gymnastique, natation et autres activités sportives) est obligatoire en classes primaires, sauf avis médical contraire notifié par écrit. En ce cas, la présence de l'enfant est requise au cours.

Pour la psychomotricité : une tenue adéquate, càd
Training et basket
Legging pour les filles

Pour le cours de gymnastique, votre enfant devra disposer d'un sac contenant :
un short
un tee-shirt
une paire de pantoufles de gymnastique ou de baskets.

Pour le cours de natation, votre enfant devra disposer d'un sac contenant :
un maillot
un bonnet
un essuie de bain
1,00 € dans une enveloppe ou un petit porte-monnaie.

Il se peut que votre enfant soit invité à participer à des rencontres sportives, des compétitions, ... en dehors des heures de cours (ex. : mercredi après-midi, samedi matin, ...). La participation - non obligatoire ! - de l'enfant à ces activités sera toujours la bienvenue. Le professeur d'éducation physique vous tiendra au courant des dates et activités.

A propos des absences

La présence aux cours est obligatoire en primaires. A partir du 4ème jour d'absence, un certificat médical devra être fourni.

Suite à l'article 10 de la loi du 20 août 1957 concernant l'obligation scolaire, nous vous rappelons que toute absence doit être justifiée par écrit. Les Directions scolaires sont tenues de transmettre au Service de l'Enseignement obligatoire la liste des absences non motivées.

Pour rappel, sont réputés légitimes les motifs suivants:
maladie (certificat médical obligatoire y compris pour un jour);
convocations par une autorité publique (demande d'attestation officielle);
décès d'un parent ou allié de l'élève (justificatif officiel);
circonstances exceptionnelles liées au transport.

D'autres motifs d'absence sont laissés à l'appréciation du Chef d'établissement (les départs en

vacances durant la période scolaire n'en font pas partie ; de même, les cours de gymnastique, de natation, de religion ou morale sont des cours obligatoires) et demandent néanmoins une justification écrite. .

A cet effet, un justificatif d'absence vous sera remis. Vous aurez soin de le rendre complété au titulaire de classe dans les plus brefs délais avec le(s) document(s) justificatif(s) (certificat médical, justificatif émanant d'une instance officielle, ...)

A propos des excursions et des classes de dépaysement

Régulièrement, des excursions, en rapport avec le thème pédagogique du moment, seront proposées aux enfants.

Il se peut aussi que les élèves partent en classe de dépaysement : classe de ferme, classe de neige, classe culturelle, ...

Bien entendu, vous aurez chaque fois toutes les infos nécessaires pour le bon déroulement de l'activité : prix, heures de départ et d'arrivée, ce que les enfants doivent emporter, ...

Chaque fois, nous ferons en sorte que votre participation financière soit la plus faible possible. En effet, la Ville de Saint-Ghislain intervient, dans une certaine mesure, dans le coût, ainsi que la caisse de l'Association des Parents lorsque cela est possible.

Nous souhaitons que tous les enfants participent à l'activité, chacune ayant un but pédagogique. Évitez donc de prendre comme punition la non-participation à l'excursion ; vous priveriez votre enfant de son enrichissement culturel et social. De plus, ces activités faisant partie des cours, ils sont normalement obligatoires.

Date et signature de la personne responsable :

[OBJ]

[OBJ]

Projet d'établissement

Groupe scolaire communal

Sirault—Neufmaison

Préambule:

Ce document a été élaboré par les enseignants du groupe scolaire et approuvé par le Conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Fonctionnement de l'établissement:

Obligation scolaire:

Tout enfant inscrit âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents dès le retour de l'enfant.

Les raisons familiales ne sont pas acceptées.

Toute absence excédant 3 jours doit être accompagnée dès le quatrième jour d'un certificat médical.

Utilisation de l'image:

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Les photos pourront être diffusées ou publiées sur son site Internet dont l'accès est illimité ou pour tout autre usage interne à l'établissement ainsi qu'à usage informatif de la population effectué par le pouvoir Organisateur (brochure sur l'Enseignement, «»,...).

Les parents d'élèves ou les personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que les personnes concernées possèdent les droits d'information, d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des images les concernant. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit. à la direction.

Objectifs prioritaires

Amener l'enfant à devenir un citoyen, avec des compétences lui permettant de prendre des responsabilités dans la vie.

Lui apporter l'autonomie, le respect de soi, des autres et du matériel.

Permettre aux élèves de devenir des acteurs de la vie sociale.

Eveiller l'enfant à la curiosité, la créativité et à l'ouverture sur le monde.

Former un esprit critique et constructif.

L'éveil à l'écriture, la lecture, la motricité, les mathématiques, les sciences, la musique,...

L'école a comme priorité un rôle pédagogique et éducatif **COMPLEMENTAIRE** à celui des parents.

Développer la personnalité de chacun.

Nos spécificités

Au niveau des implantations :

Notre groupe scolaire est composé de trois implantations:

→Ecole communale de Sirault, rue Albert Bériot, 57 à 7332 Sirault.
(065/62 19 14) se compose de six classes primaires et de 2 classes maternelles.

→Ecole communale de Neufmaison, rue de Chièvres, 427 B, à 7332 Neufmaison
(065/62 05 18) se compose de 4 classes primaires et de 2 classes maternelles.

→Ecole communale du Happart, rue Georges Chevalier, 23 à 7332 Sirault (065/62 19 56) se compose d'une classe maternelle verticale.

Au niveau des équipes :

L'équipe éducative est disponible et ouverte au dialogue (réunion de parents, activités festives,...)

Elle veille à assurer la continuité des apprentissages.

Elle assure la bonne communication entre parents-élèves-enseignants.

L'assouplissement du titulariat est organisé en fonction de la situation et des possibilités.

Au niveau pédagogique:

4.3.1 L'école n'est qu'une étape provisoire qui doit préparer l'élève à jouer pleinement son rôle dans la société de demain.

L'acte éducatif n'est pas idéologiquement neutre. Il s'agit pour l'école de contribuer à la formation d'une personne avec la volonté de la faire adhérer à un système de valeur particulier: la DEMOCRATIE

Développer chez l'élève le sentiment d'appartenance à une collectivité nationale, européenne, internationale.
sensibiliser l'élève à la protection de l'environnement;

Au niveau pédagogique :

4.3.1 L'école n'est qu'une étape provisoire qui doit préparer l'élève à jouer pleinement son rôle dans la société de demain.

- 1.2 Promouvoir les valeurs démocratiques
- 1.3 Impliquer l'élève dans des actions de solidarité
- 1.4 Faciliter les échanges (inter)nationaux

Introduire l'élève dans un monde de la communication et de la coopération.

- 2.1 Donner à l'élève la maîtrise des outils de communication
- 2.2 Développer les actions de coopération, en interne et en externe

Intensifier chez l'enfant l'éducation à la citoyenneté.

- 3.1 Pour revendiquer des droits en ayant connaissance de ses devoirs
- 3.2 Développer le sens des responsabilités des élèves, leur sens critique et leur esprit de discernement.

4.3.2. Développer les compétences:

Evaluer le niveau de l'enfant afin de faire déboucher les apprentissages sur la réussite.

2. Amener l'enfant à progresser à son rythme par le biais:

- 2.1 de l'individualisation
- 2.2 du travail de groupe
- 2.3 du travail par contrat.

3. Développer la recherche en suscitant la curiosité dans les activités pédagogiques.

Amener l'enfant à effectuer des découvertes, des démarches personnelles par le biais de:

- 3.1 lectures, bibliothèque
- 3.2 élocutions
- 3.3 jeux mathématiques
- 3.4 éveil
- 3.5 travail par groupes
- 3.6 mise en situation problème

3.7...

5. PÉDAGOGIE DE L'ÉTABLISSEMENT.

5.1 Nos méthodes au quotidien.

5.1.1 Compétences disciplinaires et transversales.

L'équipe pédagogique assure la continuité des apprentissages en élaborant un référentiel de matières. La différenciation et la remédiation sont pratiquées en fonction des besoins.

5. Pédagogie de l'enseignement

5.1 Nos méthodes au quotidien

5.1.1 Compétences disciplinaires et transversales

L'équipe pédagogique assure la continuité des apprentissages en élaborant un référentiel de matière (plan de travail).

La différenciation et la remédiation sont pratiquées en fonction des besoins.

L'intérêt de l'élève est suscité notamment par des défis et la pédagogie de l'erreur.

Travaux à domicile.

Au cours du cursus scolaire, nous développons les différentes disciplines: français, mathématiques, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, la psychomotricité, les langues (au 4^{ème} cycle).

Les méthodes utilisées:

La pédagogie active où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'expérimentation et les expériences de vie sont source de formation. Elle est source de progression et d'évolution.

La pédagogie différenciée est développée par diverses méthodes adaptées.

La continuité des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.

L'évaluation formative: en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.

L'évaluation sommative: bilan des acquis des élèves.

5.1.2 Découverte, production, création.

L'enseignant sera soucieux de motiver les élèves à la production d'écrits suivant l'actualité scolaire et les besoins. Selon les opportunités, nous offrons des découvertes scientifiques, artistiques, historiques (spectacles divers, activités théâtrales, élevages de coccinelles-papillons,...). L'activité manuelle est sollicitée pour différents thèmes (bricolage pour divers marchés, réalisation de panneaux et affiches, peinture à partir d'un peintre connu,...)

5.1.3 Equilibre travail individuel et collectif.

En fonction des situations d'apprentissage, les enfants auront la possibilité de travailler de façon individuelle, collective, en groupe ou en atelier. Nous travaillons aussi par défis, problèmes de vie, par thèmes, occasionnellement par leçons frontales mais aussi par applications de contrats.

5.1.4. Les évaluations.

En cours d'année scolaire le Centre PMS effectue des tests en M3, P6 ou sur demande des parents.

Mise en place de dossiers d'élèves appelés S.I.A.

Des évaluations sommatives sous formes de contrôles ont lieu de façon régulière; les notes servent à la réalisation des bulletins. Il y a 3 bulletins par année scolaire et 1 bulletin d'évaluation au mois de juin.

Des évaluations non certificatives sont organisées dans l'établissement en P2 et en P5

Des évaluations certificatives sont organisées en juin pour les P2

Des évaluations certificatives visant à l'obtention du CEB en P6

Des bilans sommatifs sont organisés en juin en P1, P3, P4 et P5

Eveil aux professions

Sensibiliser aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes ressources en fonction des thèmes abordés et dans les créneaux possibles.

Visites d'écoles secondaires de l'entité.

Animations du Centre PMS sur les orientations scolaires.

Diverses visites sont organisées en maternelles (ferme, boulanger,...)

5.1.6. **Accès aux médias**

Les élèves sont amenés à se familiariser avec le matériel informatique et sont initiés à diverses techniques. Utilisation de DVD, de CD éducatifs et de revues pédagogiques.

Notre volonté est de permettre aux enfants d'accéder et d'apprendre à se servir des nouvelles technologies.

5.1.7. **Activités culturelles et sportives**

Notre groupe scolaire se veut ouvert sur son environnement et entend faire participer ses élèves à des activités culturelles, à des expositions et à des excursions.

Chaque année scolaire, les classes assistent à un spectacle au Foyer Culturel de la Ville de Saint-Ghislain, aux danses folkloriques.

Nous organisons un cross interscolaire à Sirault et un cross interscolaire à Neufmaison ainsi qu'une balade à vélo une fois par an à Neufmaison.

Des cours de psychomotricité sont organisés en maternelle de manière hebdomadaire (2 périodes).

Pour Sirault, la classe de P4 participe à la classe neige et pour Neufmaison, les classes de 5ème et 6ème primaires (un an sur deux).

Nous croyons en ce formidable projet qui permet de:

Découvrir un autre pays, un autre environnement.

Découvrir d'autres enfants, d'autres mentalités

Pratiquer un sport peu accessible en Belgique

Faire l'expérience de la vie de groupe durant une semaine.

Des classes de dépaysement sont organisées chaque année pour les classes de primaires.
Pour ces projets, un service d'entraide existe à l'école, assurant avec discrétion une aide efficace.
Pour toute demande à ce sujet, s'adresser à la Direction.

5.1.8. Notre hygiène corporelle et sa prévention

Notre santé:

Passage régulier de l'infirmière du CPMS.

Visite médicale

Test de la vue, de l'ouïe

Importance de l'hygiène quotidienne (laver les fruits, se laver les mains, se brosser les dents)

Développement d'un projet sur l'eau mené en collaboration avec le Centre de Santé

J. ROLLAND de Saint-Ghislain.

Les missions du Centre de Santé sont:

La promotion de la santé à l'école

La médecine sportive

D'apporter son soutien pour la mise en place d'un projet santé.

De participer et de collaborer à la création d'outil ou de projet dans les écoles afin de favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire.

5.1.9. Citoyenneté

En collaboration avec l'enseignant, les enfants rédigent soit un règlement de classe, soit une charte de voyage.

Des animations sensibilisent aux différents mouvements humanitaires, au respect de l'environnement ainsi qu'aux droits et devoirs de chacun: tri sélectifs des déchets, sensibilisation aux gaspillages, récoltes des piles usagées,...

Eveil aux valeurs de la société: respect, savoir vivre, goût à l'effort, non-violence, politesse,...

Participation aux élections du Conseil communal des enfants et aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.

Organisation de petites charges en classe: tableau, plantes, rangements,...

Organisation de petites charges à l'extérieur de classes,: tris sélectifs, économie d'énergie...

Nous privilégions le respect de l'environnement:

Encourager les enfants au tri des déchets

Responsabiliser une classe par semaine pour veiller à la propreté de la cour

Limiter les déchets en privilégiant la boîte à tartine, la gourde.

Sensibiliser les enfants aux économies d'énergie (fermer les portes, éteindre les lumières,...)

Eviter le gaspillage de l'eau

Eviter le gaspillage de papier WC et d'essuie-mains en papier

Collecter les piles en vue du recyclage.

5.1.10. Ouverture sur le quartier

Diverses activités festives sont organisées: la traditionnelle brocante du village (Neufmaison), les cortèges d'Halloween, le marché de Noël, les fêtes scolaires, les soupers des écoles, la balade à vélo, les cross interscolaires ainsi que des manifestations bien spécifiques à certaines classes.

5.1.11. Communication:

Nous assurons la communication par:

Le journal de classe sert de lien entre les parents, l'école et les enfants (signé au moins une fois par semaine)

Les avis affichés pour les informations relatives à la vie de l'école (affichage pour les parents sur les portes des couloirs de toutes les classes)

Les réunions de parents

5.1.11. Communication

Nous assurons la communication par :

Le cahier de communication pour les classes maternelles

Le journal de classe, pour les classes primaires, sert de lien entre les parents, l'école et les enfants (signé au minimum une fois par semaine)

Les avis affichés pour les informations relatives à la vie de l'école

Les réunions de parents

Les fêtes d'école

Un tout cartable

Les parents ont la possibilité de rencontrer les titulaires: **en prenant rendez-vous** et la demande peut se faire via le journal de classe.

Les contacts avec la Direction se font de préférence **sur rendez-vous** en téléphonant au :

Siège administratif - Bureau de de la Direction :

Tél./Fax : 065/62 19 14

Gsm : 0490/40 82 65

Courriel : nathalie.place@saint-ghislain.be

Implantation de Neufmaison :

Tél. : 065/62 05 18

Gsm : 0490/40 82 65

Courriel : nathalie.place@saint-ghislain.be

La direction est présente dans les différentes implantations selon un horaire établi en début d'année scolaire et affiché au bureau.

Année complémentaire

En cas de nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année, constitution d'un dossier S.I.A, prise en charge par un maître de remédiation, utilisation de fiches individuelles...).

5.4 Intégration des enfants de l'enseignement spécialisé

Notre école est adaptée à 90 % pour les personnes à mobilité réduite.
En fonction du type et des difficultés de l'enfant soumis à l'intégration, une concertation avec tous les acteurs pédagogiques de l'école de départ, la direction, les enseignants, le cpms, le logopède de l'école et les parents de l'enfant sera organisée afin de mettre en place un projet cohérent et voir si l'intégration est possible.

5.5 La formation des enseignants

Les orientations souhaitées en matière de formation:

5.5.1 Les formations sur base volontaire:

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposées par l'U.V.C.B. (union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à raison de 5 jours maximum par année scolaire. Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la Direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement). Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

5.5.2 Les formations obligatoires

Le Pouvoir organisateur se charge d'organiser deux journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celle-ci à l'U.V.C.B.

La Fédération Wallonie-Bruxelles se charge d'organiser une journée de formation au niveau MACRO en déléguant l'organisation de celle-ci au service de l'Inspection.

Généralités

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction:

Du décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental.

Du projet éducatif et pédagogique de la Ville de Saint-Ghislain.

Du décret du 11/07/2002

Organisation des formations en cours de carrière.

De la circulaire n°1299 du 07/12/2005

Remerciements

Un tout grand merci aux différents acteurs de l'école qui contribuent au bon fonctionnement du groupe scolaire. Ceci permet de montrer une très grande SOLIDARITE entre tous.

Un tout grand merci, chers Parents, pour la bonne attention que vous accorderez à ce document.

Construit par
Les Enseignants et la Direction

Participation

Approuvé par:
le collège des Bourgmestre et Echevins
Le Conseil de

Accepté par:
Les Parents.

Règlement des études des écoles communales fondamentales de la Ville de Saint-Ghislain.

Sur base de l'article 78 du décret du 24/07/1997.

CHAPITRE I^{er} - DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Article 1er

§ 1 – Les dispositions du présent règlement des études s'appliquent aux membres du personnel directeur et enseignant ainsi qu'aux élèves des écoles communales fondamentales de la Ville de Saint-Ghislain.

§ 2 – Le présent règlement des études définit notamment:

Les critères d'un travail de qualité ;
Les procédures d'évaluation et de délibération des commissions mises en place ainsi que de la communication de leurs décisions.

§ 3 – Le travail scolaire de qualité fixe, de la manière la plus explicite possible, la tâche exigée de l'élève.

A cet effet, le règlement des études aborde notamment et de la manière la plus appropriée au niveau de l'enseignement fondamental les aspects suivants :

Les travaux individuels;
Les travaux de groupes;
Les travaux de recherche;
Les leçons collectives;
Les travaux à domicile;
Les moyens d'évaluation formelle;
Les documents;
Le matériel individuel et collectif;
La communication avec l'école.

Article 2

Les établissements scolaires étant soumis à l'autorité du Conseil communal de la Ville de Saint-Ghislain et de son Collège échevinal, l'Échevin de l'Enseignement sera tenu informé par les directions des écoles de tout manquement au présent règlement.

CHAPITRE 2 - DES TRAVAUX DES ELEVES

Cycles concernés: tous, de la maternelle à la 6^{ème} année primaire

Article 3 - Des travaux individuels.

Les travaux individuels sont des situations où un élève est amené à accomplir une tâche dans le cadre d'un travail de classe.

Ils visent à donner de l'autonomie à l'élève, à éveiller son sens des responsabilités et à introduire la rigueur dans ses productions.

Sur base de l'article 78 du décret du 24/07/1997.

CHAPITRE I^{er} - DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Article 1er

§ 1 – Les dispositions du présent règlement des études s'appliquent aux membres du personnel directeur et enseignant ainsi qu'aux élèves des écoles communales fondamentales de la Ville de Saint-Ghislain.

§ 2 – Le présent règlement des études définit notamment:

Les critères d'un travail de qualité ;
Les procédures d'évaluation et de délibération des commissions mises en place ainsi que de la communication de leurs décisions.

§ 3 – Le travail scolaire de qualité fixe, de la manière la plus explicite possible, la tâche exigée de l'élève.

A cet effet, le règlement des études aborde notamment et de la manière la plus appropriée au niveau de l'enseignement fondamental les aspects suivants :

Les travaux individuels;
Les travaux de groupes;
Les travaux de recherche;
Les leçons collectives;
Les travaux à domicile;
Les moyens d'évaluation formelle;
Les documents;
Le matériel individuel et collectif;
La communication avec l'école.

Article 2

Les établissements scolaires étant soumis à l'autorité du Conseil communal de la Ville de Saint-Ghislain et de son Collège échevinal, l'Échevin de l'Enseignement sera tenu informé par les directions des écoles de tout manquement au présent règlement.

CHAPITRE 2 - DES TRAVAUX DES ELEVES

Cycles concernés: tous, de la maternelle à la 6^{ème} année primaire

Article 3 - Des travaux individuels.

Les travaux individuels sont des situations où un élève est amené à accomplir une tâche dans le cadre d'un travail de classe.

Ils visent à donner de l'autonomie à l'élève, à éveiller son sens des responsabilités et à introduire la rigueur dans ses productions.

Compétences:

accepter, assumer et finaliser une tâche dans les délais fixés ou négociés ;
faire preuve de soin, d'ordre et de précision ;

solliciter de l'aide ;
consulter et utiliser des ouvrages de références ;
s'auto-évaluer ;
se corriger spontanément ;
relever un défi et faire preuve d'initiative et de persévérance.

Article 4 - Des travaux de groupes.

Les travaux de groupes sont des situations où plusieurs élèves sont amenés à accomplir ensemble une tâche dans le cadre d'un travail collectif ou de recherche.

Ils développent l'écoute active, la tolérance, la solidarité, l'intégration.

Compétences:

donner son avis ;
accepter l'avis des autres et respecter le droit à la parole ;
confronter ses idées à celles des autres ;
participer activement ;
partager et échanger avec tous ;
accepter et/ou proposer une aide ;
accepter les responsabilités qui lui sont confiées ;
respecter le matériel commun et celui des autres.

Article 5 - Des travaux de recherche

Les travaux de recherche sont des situations où un ou plusieurs élèves sont amenés à effectuer un travail de recherche répondant à un travail défini.

Ces travaux tendent à susciter la curiosité, l'esprit critique et d'initiative et à approcher la notion d'objectivité.

Compétences:

s'organiser ;
planifier sa tâche, son temps, ... ;
solliciter de l'aide ;
questionner des personnes ressources ;
consulter éventuellement une BCD, une banque de données, des ouvrages de références mis à sa disposition ;
choisir des documents appropriés à la recherche ;
veiller à une présentation soignée et rigoureuse des travaux.

Article 6 - Des leçons.

Les leçons sont des situations où tous les élèves de la classe participent à un apprentissage répondant à un objectif défini.

Ces activités tendent à développer la communication, la concertation, l'échange d'idées et l'argumentation.

Compétences:

PROJET EDUCATIF DES ECOLES COMMUNALES DE SAINT-GHISLAIN

Un Projet Éducatif pour ...

Quelle SOCIETE ?

Une société démocratique au service de l'Homme, respectueuse des choix de chacun, dans le respect de l'autre, qui refuse tout processus de marginalisation et réalise la participation à la prise en décision.

Une société ouverte à tous sans distinction, non cloisonnée, interculturelle, qui favorise la communication et prône le dialogue.

Une société solidaire, s'occupant et se préoccupant de l'humain, génératrice de projets fondés sur la complémentarité des tâches et des fonctions, favorisant la coopération entre les personnes et les groupes.

Une société stimulante qui vise la promotion de tous ses membres et s'enrichit des différences de chacun, qui favorise l'initiative et la prise de responsabilité.

Quel HOMME ? Quelle FEMME ?

Un être libre, responsable et solidaire.

Respectueux des particularités et des choix de chacun, ouvert au changement, il sera capable de se remettre en question et d'être tolérant. Il contribuera à l'épanouissement des autres tout en se réalisant pleinement.

A la fois détenteur de savoirs et de compétences, il sera apte à les actualiser constamment et les mettra au service de la collectivité.

Citoyen à part entière, engagé dans la réalisation d'un projet de société, affranchi de tout endoctrinement et de tout dogme, il visera la promotion de l'Homme.

Quelle ECOLE ?

Une école publique, consciente de sa mission et de sa valeur, organisée, à la fois produit de la démocratie et productrice de démocratie.

Une école pluraliste parce que voulue par une société garantissant la liberté des

consciences.

Une école engagée parce que, en respectant les opinions de chacun, elle favorise le dialogue, organise le débat et permet à chacun de tirer profit de la confrontation.

4. Une école qui réalise la justice sociale par la promotion de chaque individu dans le plus grand respect des choix, des particularités, des disponibilités et du degré d'engagement de chacun.

Une école vraiment libre, c'est-à-dire qui refuse tout endoctrinement et combat tout dogmatisme.

Une école épanouissante qui participe sans réserve à l'action d'éducation globale et permanente et contribue à l'intégration optimale de chacun.

Une école responsable qui :

assure une formation solide, des savoirs rigoureux, un soutien permanent;
prépare le citoyen à assumer efficacement ses responsabilités professionnelles et sociales ;
permet à chacun d'être et de devenir, de se réaliser par le développement maximal de ses potentialités.

Une école patiente, qui tient compte des rythmes et des acquis de chacun et sait attendre et faciliter les maturations nécessaires à tout apprentissage.

Quelle ACTION ?

L'action d'une école voulue par et pour la société ne peut être que volontaire, consciente, pertinente, engagée et efficace.

Une action qui réalise la justice sociale par le refus de toute sélection qui transforme les différences en inégalités.

Une action qui considère chaque élève par le respect des conceptions philosophiques et idéologiques et la reconnaissance des choix culturels de chacun.

Une action qui favorise le dialogue, organise le débat et s'enrichit de la confrontation des points de vue :

par la reconnaissance du droit à la différence ;
par la pratique d'un pluralisme réel et l'exercice d'une neutralité active ;
par la participation de tous les partenaires sociaux, l'éducation.

Une action qui rencontre les demandes de chacun et les besoins de la société :

par la promotion d'une formation complète, objective et globale, par la résolution de problèmes réels, accessibles à l'entendement;
des élèves et répondant à leurs aspirations et intérêts ;

par l'organisation de savoirs actualisés et disponibles ;
par des apprentissages et des acquisitions transférables à des situations nouvelles.

Une action qui considère l'élève comme principal artisan de son propre développement :
par l'apprentissage à l'organisation du travail et de l'étude ;
par la pratique de l'auto-formation et de la participation ;
par une égale valorisation de toutes les compétences pratiques, théoriques, concrètes, abstraites, manuelles, intellectuelles ;

Une action qui considère l'élève comme principal artisan de son propre développement :
par l'apprentissage à l'organisation du travail et de l'étude ;
par la pratique de l'auto-formation et de la participation ;
Par une égale valorisation de toutes les compétences pratiques, théoriques, concrètes, abstraites, manuelles, intellectuelles ;
par l'éveil et l'entretien du désir d'apprendre, du plaisir de savoir et de la satisfaction d'agir.

Une action ouverte sur le monde, en prise directe sur les réalités techniques, économiques, sociales, politiques, culturelles, philosophiques :
par le recours permanent au vécu de chacun ;
par l'exploration de l'environnement ;
par la recherche constante de techniques performantes, de contenus pertinents, de méthodes efficaces ;
par l'éveil et de développement chez l'élève, de qualités de caractère et de comportement ;
par la pratique permanente de situations favorables à l'apprentissage de la démocratie.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15
13h15-15h15	13h15-15h15		13h15-15h15	13h15-15h15
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15
13h15-15h15	13h15-15h15		13h15-15h15	13h15-15h15

**Groupe scolaire
communal de**

Sirault-Neufmaison

Sur base de la philosophie générale du projet éducatif de
la ville de Saint-Ghislain

Pour construire :

Une société :

Démocratique
Ouverte
Solidaire
Stimulante

Un être :

Solidaire
Responsable
Détenteur de savoirs et de compétences

Philosophie du projet d'établissement

Le projet d'établissement s'inscrit dans la lignée du projet éducatif et du projet pédagogique du

pouvoir organisateur et du décret : Missions prioritaire de l'école.

Les objectifs à long terme de celui-ci sont :

De mettre en place un véritable continuum pédagogique dans l'enseignement de chaque discipline dans les différents cycles du fondamental.

De permettre à chaque élève d'atteindre les socles de compétences nécessaires à la poursuite de leur solidarité.

Donner du sens à ces apprentissages conditionnera la réussite scolaire et plus tard la réussite sociale et professionnelle de l'enfant.

La lecture et l'écriture sont les outils de formation

Leur fonction utilitaire permet de se débrouiller dans la vie, d'informer ou de s'informer

De trouver réponse à un problème

D'accéder à une certaine autonomie

De communiquer

La lecture et l'écriture sont des outils d'émancipation, d'éducation à la citoyenneté

Elles permettent à l'enfant de mûrir, de s'ouvrir sur le monde extérieur, d'être relié à un passé culturel, de voyager dans le temps et l'espace

Lire et écrire permettent de trouver un équilibre personnel, de structurer sa personnalité et sa pensée

La lecture et la production d'écrits aident à préserver le libre arbitre et favorise l'esprit critique

Le savoir-lire et le savoir-écrire sont des compétences indispensables

Par une école :

1. Patiente
2. Epanouissante
3. Publique
4. Responsable
5. Consciente de sa mission, issue de la démocratie et productrice de la démocratie

Lire et écrire sont sources de plaisir, de divertissement

Démarches

Les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens.

Pour cela, il faut, **dès l'école maternelle** :

Donner le goût à la lecture

Ouvrir l'école à tous types d'écrits et expliciter leur fonctionnalité

Développer toutes les capacités qui préparent à la lecture et à l'écriture

Favoriser une bonne orthographe

Les capacités :

Affectives : la moindre erreur de la lecture relève d'un mal être et non d'une méconnaissance technique (Bettelheim)

Physiques : aider l'enfant à développer l'atonie musculaire volontaire et à maîtriser son hypertonie naturelle. Grâce à toutes sortes d'exercices rythmiques et de psychomotricité, lui faire prendre conscience des états dynamiques et statiques de son corps.

Cognitives : la lecture est une activité qui nécessite une bonne maîtrise de la langue orale, en particulier de la syntaxe et de la capacité de raisonner (déduire, induire, trouver les causes et les conséquences). L'écriture nécessite une bonne maîtrise de l'orthographe d'usage, de la grammaire et de la conjugaison. De plus, elle favorise l'esprit créatif de l'enfant.

<p>L'aspect technique de la lecture et de l'écriture sera abordé à partir de la première année primaire. Il ne sera pas limité et visera également des objectifs à atteindre et des comportements à installer.</p>
--

Actions particulières entreprises:

Bibliothèque:

Dès la première maternelle, fréquentation de la bibliothèque communale. Les enfants y empruntent des livres, et suite à un accord avec la Directrice, profitent d'animations ayant pour but de leur donner le goût de lire. Ils peuvent également utiliser la salle de lecture afin d'y effectuer des travaux de recherches. Outre les objectifs pédagogiques, l'objectif social est d'amener les enfants à utiliser un outil accessible à tous. La diversité des implantations nécessite une bonne coordination dans les horaires et les transports.

Lecture:

Création de «-lecture» dans les classes (accessible individuellement lorsqu'un travail est terminé) et à moyen terme dans les locaux de garderies.

Matériel pédagogique:

Achat et utilisation de fichiers permettant d'individualiser et de différencier les apprentissages et les évaluations et ce, dès la maternelle.

Atelier informatique:

Dès la première maternelle, nos élèves sont initiés à l'informatique à l'aide d'une personne compétente. Notre école est inscrite au projet de la Région Wallonne «», nous bénéficions ainsi d'un matériel de qualité. Notre école adhère également au projet de la Communauté française «Tic» qui débouche en fin de parcours scolaire (sixième année primaire) sur une évaluation certificative ayant pour objet le «texte».

Intégration:

Un travail de collaboration avec les parents, les enseignants et l'équipe de l'établissement spécialisé concerné, permet à des élèves issus de cet enseignement de s'intégrer naturellement au sein de notre école. Tout est mis en oeuvre pour répondre aux besoins, spécifiques des enfants et pour favoriser leur bien-être.

Savoir lire développe aussi le savoir-écrire. Ces deux compétences prioritaires sont les bases de l'épanouissement social, culturel et intellectuel de l'adulte. Ce sont aussi les fondations solides de la communication. L'école actuelle se doit donc de préparer l'enfant aux différents systèmes de communications élaborés par la société. Le projet de l'école se dirigera donc vers la communication.